

Image not found or type unknown



Renseignements sur le pacs

Par **patou2710**, le **07/12/2010 à 15:31**

Bonjour, Mon ami et moi nous souhaiterions nous pacser. Je souhaiterai savoir une fois que les modalités sont faites et que le pacs est officialisé comment cela se passes-t-il au niveau des démarches administratives. Doit-on le signaler aux différentes administrations (impôts, assedic, caf, SS..) ou cela se fait-il automatiquement ? merci beaucoup pour votre réponse.

Par **fabienne034**, le **07/12/2010 à 16:01**

bonjour, rnrnça se fait automatiquement, le pacs prend ses effets à la sortie du greffe du tribunalrnrnpour tout savoir sur le pacsrnrn<http://www.fbIs.net/pacscreation.htm>